

DEMANDES CNI - PASSEPORT

Les demandes de PASSEPORT et de CARTE D'IDENTITÉ se font en deux temps :

1. Compléter la **pré-demande en ligne** sur le site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr>
2. Prendre rendez-vous auprès d'une mairie équipée pour le traitement de ces demandes pour y déposer les pièces demandées lors du pré-enregistrement.

Mairies auprès desquelles on peut prendre rendez-vous :

Mairie de VILLENEUVE LES AVIGNON : 04 90 27 49 49

Mairie de LAUDUN : 04 66 50 55 50

Mairie des ANGLES : 04 90 15 10 50

Mairie d'AVIGNON : 04 90 80 80 00

.....

Liste des pièces à fournir pour une demande de passeport : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

Liste des pièces à fournir pour une demande de carte d'identité : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

DEMANDES CARTES GRISES – PERMIS DE CONDUIRE

PERMIS DE CONDUIRE et **CARTES GRISES** toutes les démarches se font uniquement en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr>

Depuis octobre 2017, les services préfectoraux dédiés aux usagers de la route ont définitivement fermé, vous devez donc désormais accomplir vos démarches, cartes grise ou permis de conduire, en ligne.

ATTENTION : nouvel imprimé CERFA de déclaration de cession d'un véhicule occasion «**Cerfa n°15776*0** »

Celui-ci doit toujours être remis par le vendeur à l'acquéreur lors de la transaction, mais le vendeur doit impérativement, dans la foulée, saisir en ligne (<https://ants.gouv.fr>) les données de l'exemplaire qu'il conserve, faute de quoi le l'acquéreur ne pourrait réussir la téléprouce "changement de propriétaire".